



Séance du Conseil municipal du 9 mars 2020

PROJET DE DELIBERATION

VILLE DE VERSOIX

**« CREDIT DE FRs 55'000.- TTC DESTINE AU REMPLACEMENT DE LA PROTECTION CATHODIQUE DES FILTRES A SABLE DE LA PISCINE »**

Conformément aux articles 30, alinéa 1, lettres e et m, et 31, de la loi sur l'Administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu la nécessité, pour assurer un fonctionnement adéquat de la machinerie de la piscine, de procéder au changement de la protection cathodique des filtres à sable ;

Vu le message joint à la présente version définitive validée par le Conseil administratif dans sa séance du 15 janvier 2020 ;

Vu le préavis de la Commission des Sports et Manifestations dans sa séance du 27 février 2020 ;

Vu le préavis de la Commission des Finances dans sa séance du 5 mars 2020 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

**ACCEPTÉ / REFUSÉ**

1. De procéder au remplacement de la protection cathodique des filtres à sable de la piscine, selon le message joint à la présente version définitive validée par le Conseil administratif en séance du 15 janvier 2020.
2. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de Frs 55'000.- destiné à financer les travaux cités au point 1 ci-dessus.
3. D'autoriser le Conseil administratif à émettre auprès des établissements de son choix des ordres de paiements à concurrence de Frs 55'000.- pour réaliser les travaux cités au point 1 ci-dessus.
4. De comptabiliser les dépenses liées à ces travaux de Frs 55'000.- dans le compte des investissements puis de les porter à l'actif du bilan de la Commune de Versoix dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense nette de Frs 55'000.- au moyen de 10 annuités, dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2020.
6. D'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de Frs 55'000.-, afin de permettre l'exécution de ces travaux.